

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DGRI 68 Subvention et convention avec l'association Bibliothèques sans Frontières (6e).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Bibliothèques sans Frontières;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèques sans Frontières, 60, rue Mazarine, 75006 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 657483 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012, au titre des Relations Internationales.